Informations de base

1998/0248(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure caduque ou retirée
Transport des animaux: protection des porcs aux points d'arrêt **Subject** 3.10.04.02 Protection des animaux	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/07/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0478	Résumé
25/10/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/08/2004	Informations supplémentaires		Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0248(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 000
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	AGRI/5/12124

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0478 JO C 269 28.08.1998, p. 0020	22/07/1998	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Transport des animaux: protection des porcs aux points d'arrêt

1998/0248(CNS) - 22/07/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: améliorer la protection des porcs en cours de transport. CONTENU: les dispostions de la directive 91/268/CEE prévoient que les animaux doivent être déchargés à des points d'arrêt. Les porcs sont particulièrement sensibles au stress qui peut survenir durant le chargement et le déchargement en cours de transport. Il peut s'avérer nécessaire de permettre que les porcs d'élevage restent séparés des autres porcs aux points d'arrêt, de façon à préserver leur statut sanitaire particulier. Il est par conséquent proposé, moyennant des conditions très strictes, de prévoir la possibilité que les porcs se reposent et soient alimentés et abreuvés ainsi que soignés à un point d'arrêt tout en restant dans les véhicules utilisés pour le transport d'animaux.